Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/1527

27.6.2024

DÉCISION DU COMITÉ MIXTE DE L'EEE N° 41/2024

du 2 février 2024

modifiant l'annexe XX (Environnement) de l'accord EEE [2024/1527]

LE COMITÉ MIXTE DE L'EEE,

vu l'accord sur l'Espace économique européen (ci-après l'«accord EEE»), et notamment son article 98,

considérant ce qui suit:

(1) La décision (UE) 2023/2440 de la Commission du 27 octobre 2023 relative à la quantité totale de quotas à allouer pour l'ensemble de l'Union aux exploitants d'aéronefs dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE pour 2024 ([1]) doit être intégrée dans l'accord EEE.

(2) Il convient dès lors de modifier l'annexe XX de l'accord EEE en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le point suivant est inséré après le point 21als [règlement d'exécution (UE) 2023/2599 de la Commission] de l'annexe XX de l'accord EEE:

«21alt. **32023 D 2440**: décision (UE) 2023/2440 de la Commission du 27 octobre 2023 relative à la quantité totale de quotas à allouer pour l'ensemble de l'Union aux exploitants d'aéronefs dans le cadre du système d'échange de quotas d'émission de l'UE pour 2024 (JO L, 2023/2440, 31.10.2023).».

Article 2

Les textes de la décision (UE) 2023/2440 en langues islandaise et norvégienne, à publier dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*, font foi.

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 3 février 2024, pour autant que toutes les notifications prévues à l'article 103, paragraphe 1, de l'accord EEE aient été faites (*), ou à la date d'entrée en vigueur de la décision du Comité mixte de l'EEE n° 334/2023 du 8 décembre 2023 ([2]), si celle-ci intervient plus tard.

Article 4

La présente décision est publiée dans la partie EEE et dans le supplément EEE du *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 2 février 2024.

Par le Comité mixte de l'EEE
Le président
Nicolas VON LINGEN

([1]) JO L, 2023/2440, 31.10.2023.
(*) Pas de procédures constitutionnelles signalées.
([2]) JO L ...